



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 013-211301049-20260202-DEC2026_016-CC



DECISION DU MAIRE N°DEC2026-016

Publié le 06-02-2026

Travaux murs et clôtures de l'école Victor Hugo Avenant N°2 -Lot N°2 FERRONNERIE CONCEPT

Nomenclature ACTES : 1.1

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code général des collectivités territoriales,
VU la délégation n°20-07-08 du 23 juillet 2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire, mise à jour par la délibération 2025-04-04 du 3 avril 2025,

CONSIDERANT la nécessité d'engager des travaux de construction de murs et clôtures de l'école Victor Hugo,
CONSIDERANT le marché public attribué à SARL FERRONNERIE CONCEPT 56 boulevard de l'Engrenier pour des travaux de murs et clôtures de l'école Victor Hugo,
CONSIDERANT l'avenant N°1 DEC2025-195 modifiant le montant du contrat,

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant N°2 avec la société **FERRONNERIE CONCEPT** 56 boulevard de l'Engrenier 13110 Port de Bouc modifiant le délai d'exécution global des travaux passant de 1 mois à 3 mois sans pénalités de retard.

Montant HT du marché 57 605€

Montant TTC du marché 69 126€

Article 2 : De signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

Article 3 : Que les dépenses liées à ces prestations seront prévues au budget de la commune.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 02 février 2026



Le Maire,
Maxime MARCHAND

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

ID : 013-211301049-20260202-DEC2026_016-CC





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 2

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur



COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS
Place des Droits de l'Homme
13 960 SAUSSET-LES-PINS

B - Identification du titulaire du marché public

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

FERRONNERIE CONCEPT

■ Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

56 boulevard de l'Engrenier, 13110 Port de Bouc

■ Adresse électronique :

cd@fconcept13.com

■ Numéros de téléphone et de télécopie :

04.42.44.21.29 / 06.19.44.06.64

■ Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

839 547 049 000 32

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

MAPA N° 25013 – TRAVAUX MURS ET CLOTURES DE L'ECOLE VICTOR HUGO – LOT N°2 FERRONNERIE

■ Date de la notification du marché public : 27/06/2025

MONTANT € HT DU MARCHÉ INITIAL	54 945,00 €
MONTANT AVENANT N°1	2 660,00 €
% AUGMENTATION DU MARCHÉ INITIAL	4,84%
NOUVEAU MONTANT € HT DU MARCHÉ	57 605,00 €
TVA	11 521,00 €
NOUVEAU MONTANT € TTC DU MARCHÉ	69 126,00 €

D - Objet de l'avenant**■ Modifications introduites par le présent avenant :**

La durée contractuelle était initialement fixé à l'article 3 de l'Acte d'Engagement, à savoir :

ARTICLE 3 : DELAIS

La période de préparation de chantier est fixée à 15 jours.

Le délai d'exécution global des travaux est fixé à 1 mois. La durée contractuelle du marché sera jusqu'au 31 août 2025 (avant la rentrée scolaire de l'établissement).

L'article 3 de l'Acte d'Engagement est modifié par le présent avenant de la façon suivante :

Article 3 : Délais

La période de préparation de chantier est fixée à 15 jours.

Le délai d'exécution global des travaux est fixé à 3 mois. La durée contractuelle du marché est fixée au 27 septembre 2025 »

La réception définitive des travaux ayant été prononcée le 17 septembre 2025 il ne convient donc pas de procéder à l'application de pénalités de retard pour le présent marché.

Les autres éléments du marché restent inchangées.

Les autres éléments du marché restent inchangées.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

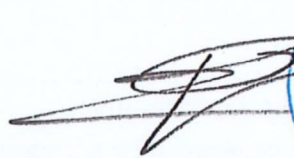
☒ Non

☐ Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
M ^r AUDRIC DEPREZ GERANT	le 27/01/2026 à Port de Bouc	FERRONNERIE CONCEPT 56 boulevard de l'Engrenier 13110 PORT DE BOUC Tel : 04.42.44.21.29 Siret: 83954704900032 Code APE: 4332B

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateurA : *Sausset-les-Pins*, le *02/02/2026*Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)


Le Maire
Maxime Marchand



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)